



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population
Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance**

Distr. limitée

21 juillet 2006

Français

Original : anglais

**Programme des Nations Unies pour le développement/
Fonds des Nations Unies pour la population**
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2006
11-15 septembre 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2006
6-8 septembre 2006
Point 12 de l'ordre du jour provisoire**

**Rapport sur l'application des décisions
et recommandations du Conseil de coordination
du Programme commun des Nations Unies
sur le VIH/sida*****

I. Contexte

1. Le 6 juin 2003, les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont tenu une réunion commune consacrée à l'examen des recommandations issues de l'évaluation sur cinq ans du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui figure dans le document publié sous la cote UNAIDS/PCB(13)/02.2. Les débats ont porté sur les incidences de ces recommandations pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, ainsi que sur les questions relatives aux activités et au mode de direction de l'ONUSIDA.

2. Des membres des Conseils d'administration ont proposé que la question de la suite donnée aux réunions du Conseil de coordination du programme (CCP) de l'ONUSIDA devienne un point permanent de l'ordre du jour. Le présent rapport, le premier à être présenté conjointement par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, porte principalement sur l'application des décisions prises lors de la dix-septième réunion du CCP en juin 2005 et sur les suites données par ces institutions aux recommandations de la dix-huitième réunion du CCP (voir annexe 1), tenue en juin 2006.

* DP/2006/L.3.

** E/ICEF/2006/18.

*** La soumission du présent document a été retardée du fait qu'il a fallu mener des consultations interinstitutions.



3. Les principales questions traitées lors des dix-septième et dix-huitième réunions du CCP ont été les suivantes : la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida; l'intensification des efforts de prévention de l'infection par le VIH; le rôle de transition du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA; et les suites données à la Déclaration politique adoptée lors de la Réunion de haut niveau sur le sida (A/RES/60/252) de l'Assemblée générale.

II. Accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale

4. En même temps que le secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres coparrains, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont attribué un rang de priorité à la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination, l'harmonisation et la cohésion des efforts tendant à soutenir les ripostes nationales contre le sida¹. L'année dernière, des progrès et des résultats importants ont été enregistrés dans plusieurs domaines, notamment la répartition des tâches d'assistance technique de l'ONUSIDA; la création d'équipes conjointes des Nations Unies sur le sida au niveau des pays; la création d'une Équipe commune de résolution des problèmes et d'appui à la mise en œuvre; et l'intégration du sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

5. Le CCP a approuvé la répartition des tâches de l'ONUSIDA, qui offre un cadre permettant de réduire le chevauchement des activités entre les coparrains et de clarifier les rôles, responsabilités et obligations de rendre compte des institutions chefs de file et des principaux partenaires. Les rôles moteurs assignés d'un commun accord à chaque institution se sont traduits par une plus grande efficacité et une meilleure coordination du soutien technique et des activités de programmation au niveau national. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM se sont plus employés principalement à renforcer les capacités internes requises pour soutenir les ripostes nationales et assumer les responsabilités dans les domaines où ils tiennent le premier rôle.

6. Ainsi, le PNUD et le secrétariat de l'ONUSIDA ont renforcé le Groupe de référence de l'ONUSIDA sur le VIH et les droits de l'homme et réorienté ses travaux vers l'action au niveau des pays. Le FNUAP conduit les activités visant à renforcer les liens entre l'hygiène sexuelle et la santé procréative, d'une part, et le sida, de l'autre, y compris le travail continu sur la sûreté des produits de santé génésique et la distribution généralisée de préservatifs. L'UNICEF, de concert avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires, a lancé la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », pour mettre rapidement en place des programmes de prévention primaire, de traitement pédiatrique du sida, de prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PMTCT « Plus ») et de protection des enfants touchés par le VIH/sida. Le PAM œuvre avec les gouvernements, les coparrains de

¹ ONUSIDA (2005). Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les donateurs multilatéraux et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida. Genève. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Faire travailler l'argent grâce à un meilleur soutien des Nations Unies aux ripostes contre le sida. Genève. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2005.

l'ONUSIDA et d'autres partenaires afin que le soutien nutritionnel soit intégré dans les programmes de prise en charge et de traitement du VIH.

7. À la suite de la lettre adressée par le Secrétaire général à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies en décembre 2005, leur enjoignant de créer des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida avec des programmes communs d'appui aux pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA ont élaboré un document d'orientation à l'intention des équipes de pays qui proposait des mécanismes de travail, des chaînes de responsabilités bien établies et une attribution claire des rôles et responsabilités des différentes institutions des Nations Unies. Le CCP a appelé les coordonnateurs résidents à créer rapidement des équipes conjointes dans leurs pays respectifs, et de ce faire en harmonie avec les efforts plus vastes de cohérence du système de développement des Nations Unies au niveau des pays. Un certain nombre de groupes thématiques des Nations Unies ont créé des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, notamment dans les pays suivants : Argentine, Burkina Faso, Chili, Chine, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie, Lesotho, Malawi, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sénégal, Ukraine, Zambie et Zimbabwe.

8. L'Équipe mondiale d'appui à la recherche et à la mise en œuvre de solutions, qui regroupe le PNUD, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, le secrétariat de l'ONUSIDA, la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont encouragé des activités de résolution de problèmes et une action concertée pour accélérer la mise en œuvre des programmes de lutte contre le sida, ce qui s'est traduit par des approches plus harmonisées entre les divers partenaires multilatéraux pour remédier aux goulets d'étranglement qui font obstacle à la volonté de « faire travailler l'argent ». Cette équipe mondiale a initié ou facilité des actions spécifiques pour faire sauter les goulets d'étranglement au niveau des pays dans les domaines de la gestion des achats et de l'approvisionnement, de la gouvernance, des capacités de gestion, de la coordination et de l'harmonisation, des besoins en programmes et des besoins techniques, du suivi et de l'évaluation, ainsi que les goulets d'étranglement systémiques liés aux politiques, procédures et pratiques des institutions multilatérales et des partenaires internationaux. Des analyses et des actions pour éliminer les principaux obstacles à l'utilisation des dotations importantes ont été entreprises dans 14 pays et une région, à savoir : Bénin, Bolivie, Comores, Équateur, Guinée-Bissau, Honduras, Lesotho, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Sénégal, Ukraine et Caraïbes.

9. Le PNUD, de concert avec la Banque mondiale et le secrétariat de l'ONUSIDA, apporte un soutien technique pour intégrer plus efficacement le problème du VIH dans les nouveaux DSRP et pour améliorer les modalités d'intégration et de mise en œuvre dans les processus DSRP existants. Sept pays ont été choisis pour la première phase de cette initiative commune et ont commencé en 2005 à déployer les activités de suivi : Éthiopie, Ghana, Mali, Rwanda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zambie. Pour la seconde phase, des missions d'évaluation sont en cours dans les pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique et Ouganda. Un examen des orientations et outils d'intégration des DSRP a été entrepris et des matériaux de formation mis au point pour les domaines suivants : participation, diagnostic de la pauvreté, politiques macroéconomiques et sectorielles, et suivi et évaluation. Cette initiative sera étendue à un certain nombre de pays supplémentaires, africains et non africains,

et les pays sortant d'un conflit et ayant engagé un DSRP intérimaire bénéficieront également d'un soutien.

10. Le FNUAP, en collaboration avec le secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres coparrains, apporte un soutien technique pour mieux relier les stratégies de lutte contre le VIH à des services élargis d'hygiène sexuelle et de santé procréative, de manière à traiter les sexospécificités et à associer les jeunes au contexte des DSRP et à d'autres mécanismes nationaux afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Engagé dans 11 des 12 DSRP qui étaient en cours en 2005, le FNUAP a insisté sur la nécessité d'inclure des indicateurs ventilés par sexe; encouragé et fourni les outils et les méthodologies nécessaires pour que les Gouvernements de la Guinée et du Mozambique puissent chiffrer les stratégies et activités dans le domaine de la santé procréative et de l'intégration du principe d'égalité entre les sexes; initié des interventions novatrices dans le domaine de la santé procréative et encouragé à les prendre comme modèles pour élargir ce domaine d'activités au Bénin, au Guatemala, en Mauritanie et au Yémen; plaidé auprès des gouvernements partenaires et des donateurs afin qu'ils accroissent leurs investissements dans la santé procréative et œuvrent pour l'égalité entre les sexes dans le cadre des DSRP au Burundi, au Honduras, au Malawi, en République démocratique du Congo et au Sénégal; et associé la société civile aux activités de plaidoyer pour protéger la santé procréative et promouvoir l'égalité entre les sexes, ainsi qu'aux activités de suivi et d'évaluation dans les pays suivants: Bénin, Burundi, Gambie, Honduras, Mauritanie, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sénégal. Le PNUD et le FNUAP ont apporté ensemble leur soutien à des évaluations participatives de la pauvreté dans les 13 régions que compte la Namibie. En 2005, le FNUAP a également produit et diffusé un document intitulé *The Case for Investing in Young People as part of a National Poverty Reduction Strategy*, qui porte sur la manière d'intégrer les questions touchant à la jeunesse dans les DSRP, dans les stratégies de développement national axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et dans les réformes et cadres d'action sectoriels.

III. Les progrès réalisés dans l'intensification des efforts de prévention du VIH

11. Même si les taux d'infection par le VIH ont récemment chuté dans plusieurs pays de régions parmi les plus touchées par le sida, la pandémie continue de devancer les efforts déployés à l'échelle mondiale et nationale pour l'endiguer. Avec plus de 4 millions de nouvelles infections en 2005, le nombre de personnes infectées par le VIH dans le monde est le plus élevé jamais atteint puisqu'il est estimé à 39 millions, dont la moitié sont des femmes.

12. Sur la base du document d'orientation politique de l'ONUSIDA, *Intensification de la prévention du VIH*, approuvé par le CCP à sa réunion de juin 2005, les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA n'ont ménagé aucun effort tant au siège qu'aux niveaux régional et national pour soutenir les partenaires et les intervenants dans leurs efforts pour intensifier la prévention du VIH et mettre en œuvre les mesures stratégiques et programmatiques indispensables. Conformément aux instructions données par le CCP, l'ONUSIDA a élaboré un plan d'action pour le

système des Nations Unies², qui clarifie les rôles et responsabilités concernant l'appui à apporter à l'intensification des activités de prévention. Dans les limites des fonctions essentielles de l'ONUSIDA, le plan d'action en faveur de la prévention spécifie 18 « principaux résultats à terme de l'ONUSIDA » pour lesquels le secrétariat et les coparrains sont liés par une obligation commune de contribuer à une intensification efficace des activités de prévention du VIH. On trouvera à l'annexe 2 des exemples choisis de mesures prises au cours de l'année dernière.

13. Les groupes thématiques des Nations Unies et les équipes conjointes des Nations Unies sur le sida encadrent les efforts des Nations Unies visant à intensifier la prévention de l'infection par le VIH au niveau national. La programmation conjointe des activités de prévention devient de plus en plus la stratégie principale de soutien au niveau national. À la fin de 2005, 72 bureaux de pays de l'ONUSIDA ont signalé que le programme conjoint de soutien au niveau national comprenait des activités spécifiques qui ont soutenu les efforts nationaux de prévention parmi les populations les plus à risque.

14. L'engagement d'assurer d'ici à 2010 l'accès universel à des programmes complets de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien dans le domaine du VIH, selon ce que prévoit la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale en juin 2006 (A/RES/60/262), indique des dates limites pour fixer des cibles nationales et accélérer les mesures pour toutes les composantes de la riposte. Outre la mise en œuvre du plan d'action susmentionné, la famille de l'ONUSIDA finalisera son document d'orientation sur l'intensification de la prévention du VIH au niveau des pays et soutiendra les partenaires nationaux pour sa mise en œuvre.

IV. Le budget-plan de travail intégré

15. Les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA ont révisé récemment leurs résultats clefs au titre du budget-plan de travail intégré pour 2006-2007 et, dans certains cas, reprogrammé des ressources, de manière à tenir compte des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et d'autres initiatives et priorités mondiales. En outre, un cadre de suivi et d'évaluation des performances a été mis au point pour renforcer la gestion aux résultats du Programme commun.

16. Le CCP a entériné la révision des résultats clefs ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation des résultats, et approuvé la ligne budgétaire supplémentaire d'un montant de 50 millions de dollars pour financer l'appui technique aux pays en 2006-2007. Ainsi le secrétariat de l'ONUSIDA et les coparrains seront-ils plus aptes à appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et soutenir les pays dans leurs efforts pour accéder d'ici à 2010 à l'accès universel aux services de prévention, traitement, prise en charge et soutien dans le domaine du VIH.

17. Au cours des mois à venir, un groupe de travail comprenant le secrétariat de l'ONUSIDA et certains coparrains (notamment le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'UNICEF) élaboreront un plan de transition pour le budget-plan de travail intégré de 2008-2009, qui sera examiné par le CCP lors de sa dix-neuvième réunion en décembre 2006. Des groupes de travail seront créés en fonction du rôle des

² Intensification de la prévention du VIH : Plan d'action de l'ONUSIDA 2006-2007. Genève. Programme commun des Nations Unies sur le sida (2006).

institutions chefs de file et des partenaires au sein du Groupe de travail des coparrainants pour l'évaluation pour progresser au titre du cadre approuvé de suivi et d'évaluation des performances (budget-plan de travail intégré pour 2006-2007).

V. Suivi de la Réunion de haut niveau sur le sida de 2006

18. La Réunion de haut niveau sur le sida de 2006 a marqué le début d'une nouvelle phase dans les efforts déployés au niveau mondial pour stopper la propagation du VIH et examiner de manière approfondie les facteurs de propagation et les impacts du sida. Devant les problèmes massifs posés par le VIH et la propagation continue du virus, la communauté internationale s'est engagée à changer d'échelle pour atteindre l'accès universel à des programmes complets de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien dans le domaine du VIH d'ici à 2010.

19. Une action mondiale intensifiée contre le sida exige de la part du secrétariat de l'ONUSIDA et de ses 10 coparrains un appui intensifié. Lors de la dix-huitième réunion du CCP, les délégations ont encouragé le Programme commun à renforcer l'assistance à la coordination nationale des ripostes contre le sida, ainsi qu'il est précisé dans les « trois principes ». L'ONUSIDA apportera son soutien aux examens participatifs nationaux à travers la mise au point et l'utilisation de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau des pays, qui est un outil d'obligation redditionnelle de type « fiche de scores », conçu pour mesurer la participation des parties prenantes nationales à la riposte contre le sida ainsi que l'alignement des partenaires internationaux.

20. En 2006, le secrétariat et les coparrains de l'ONUSIDA soutiendront les efforts nationaux visant à fixer des cibles ambitieuses ayant trait à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de sida. Ces cibles reflèteront l'engagement énoncé dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006 ainsi que la nécessité impérieuse de passer à une autre échelle afin d'atteindre l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, traitement, prise en charge et soutien d'ici à 2010. À cet effet, le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'UNICEF apporteront leur soutien à l'élaboration d'un document d'orientation pour faciliter l'élaboration de cibles nationales et traiter les questions concernant l'obligation redditionnelle.

21. Les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA vont accroître leur engagement avec la société civile, y compris les réseaux de personnes vivant avec le VIH, afin de faciliter une participation importante de la société civile à la définition des objectifs ainsi qu'au suivi et à l'élaboration de rapports concernant les progrès qui seront réalisés au cours des cinq prochaines années. Un plan d'action, qui peut inclure des recommandations relatives au retrait ou au regroupement éventuel des tâches, sera élaboré et présenté au CCP en décembre 2006 dans le but d'apporter un appui aux pays dans les efforts qu'ils déploieront entre 2007 et 2010 pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration politique de 2006, y compris les propositions visant à aider les pays en développement à tirer parti des marges de manœuvres prévues dans les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce.

22. En outre, les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA continuent de renforcer leur riposte face à la féminisation de l'épidémie. En partenariat avec les

gouvernements nationaux, ils dresseront un bilan hommes/femmes des plans nationaux de lutte contre le sida et élaboreront d'ici à juin 2006 des directives techniques et des principes d'action permettant d'aborder de manière pratique les questions liées aux deux sexes, à l'intention des gouvernements, des programmes nationaux de lutte contre le sida, des donateurs, des institutions internationales, du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG).

23. En résumé, et pour citer le rapport du Directeur exécutif de l'ONUSIDA pour la dix-huitième réunion du CCP (UNAIDS/PCB(18)/06.2) :

« Dans un proche avenir, nous allons nous appliquer en priorité à contribuer à améliorer la cohésion et l'efficacité de l'action des Nations Unies et à faire travailler l'argent, à poursuivre le travail d'harmonisation et d'alignement, et à accroître le soutien technique. La réduction de la vulnérabilité, par le recours à une approche qui tienne compte des besoins propres à chaque sexe et qui soit fondée sur le respect et la protection des droits humains, demeurera au centre de nos préoccupations. Le plaidoyer, la mobilisation des ressources, le conseil politique et le développement des partenariats, constitueront encore et toujours les volets essentiels de l'action de l'ONUSIDA, ainsi que la promotion de nouveaux moyens thérapeutiques et préventifs. »

Annexe 1

Dix-huitième réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA

Genève, Suisse
27-28 juin 2006

Décisions, recommandations et conclusions

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. Le Conseil de coordination du programme adopte l'ordre du jour provisoire.

Point 1.2 de l'ordre du jour : Élection des différents responsables

2. La Suède est élue Présidente, la Thaïlande Vice-Présidente et l'Australie Rapporteuse de la dix-huitième réunion du Conseil de coordination du programme.

Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la dix-septième réunion

3. Le Conseil de coordination du programme adopte le rapport de la dix-septième réunion.

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

4. Prenant acte des principales tendances de l'épidémie et de son impact, ainsi que des initiatives et des réalisations clefs de l'ONUSIDA au cours de l'année écoulée, telles qu'elles sont résumées dans le rapport du Directeur exécutif, le Conseil de coordination du programme :
 - 4.1 Reconnaît que des progrès notables ont été accomplis dans de nombreux pays en direction des échéances énoncées dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001, mais que bien des pays n'ont pas réussi à s'acquitter des engagements spécifiés dans la Déclaration de 2001;
 - 4.2 Reconnaît que la nature exceptionnelle de l'épidémie exige une action urgente, ainsi qu'une riposte plus stratégique, tournée vers l'avenir, à long terme et durable comprenant des mesures et des interventions exceptionnelles, intégrées aux efforts de développement au sens large;
 - 4.3 Reconnaît que les « trois principes », les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au sida et les processus en cours dirigés par les pays eux-mêmes pour arriver plus vite à instaurer l'accès universel offrent un cadre exhaustif pour guider l'alignement de la riposte mondiale au sida sur l'appropriation et les priorités nationales et pour renforcer de manière significative la prestation de services au niveau des pays;

- 4.4 Entérine les Orientations pour l'avenir figurant en conclusion du rapport du Directeur exécutif en tant que lignes directrices pour un soutien plus fort de la part de l'ONUSIDA à la concrétisation des engagements financiers et politiques sur le sida par une action efficace et durable au niveau des pays.

Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des organismes coparrainants

5. Prenant acte des actions conjointes et synergiques des coparrainants et du secrétariat de l'ONUSIDA résumées dans le rapport du Président du Comité des organismes coparrainants, le Conseil de coordination du programme :
 - 5.1 Reconnaît que la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et un accroissement de l'appui technique fourni par l'ONUSIDA représentent des éléments importants des efforts pour l'élargissement en direction de l'objectif de l'accès universel;
 - 5.2 Encourage les agences bilatérales et autres acteurs à collaborer activement avec les institutions multilatérales à la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
 - 5.3 Reconnaît la nécessité d'un financement et d'interventions durables répondant aux besoins des groupes vulnérables à mesure que les pays élargissent leur action pour s'approcher de l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, au traitement et à l'appui d'ici à 2010.

Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des organisations non gouvernementales

6. Le Conseil de coordination du programme prend acte du rapport du représentant des organisations non gouvernementales auprès du CCP.

Point 2 de l'ordre du jour : Résultats de la Réunion de haut niveau de 2006 – aller de l'avant dans la riposte mondiale

7. Prenant acte des efforts de l'ONUSIDA pour promouvoir l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de lutte contre le sida et apporter son soutien aux efforts des pays pour réaliser cet objectif, notamment l'appui offert à l'Examen d'ensemble des progrès accomplis par l'Assemblée générale des Nations Unies des 31 mai et 1^{er} juin 2006 et la Réunion de haut niveau sur le sida du 2 juin 2006, ainsi que les processus dirigés par les pays eux-mêmes pour identifier les obstacles communs à l'élargissement, le Conseil de coordination du programme :
 - 7.1 Salue les progrès signalés dans les efforts de l'ONUSIDA pour intensifier la prévention du VIH, et encourage l'ONUSIDA à poursuivre ses efforts pour renouveler l'accent mis sur la prévention du VIH dans les ripostes nationales au sida, conformément au document d'orientation politique de l'ONUSIDA : Intensification de la prévention du VIH;
 - 7.2 Salue les nouveaux engagements pris par les États Membres de l'ONU et énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH/sida, faite lors de la

Réunion de haut niveau sur le sida, ainsi que la réaffirmation de l'engagement à mettre pleinement en œuvre la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida de 2001 et apprécie l'engagement renouvelé des gouvernements africains et des institutions régionales d'intensifier leurs propres ripostes au VIH/sida;

- 7.3 Demande à l'ONUSIDA de renforcer son aide à la coordination de la riposte nationale des programmes nationaux de lutte contre le sida, conformément aux « trois principes », notamment l'élaboration d'un outil d'obligation redditionnelle du type fiche de scores et le soutien aux évaluations nationales de l'alignement des partenaires, selon les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
- 7.4 Réaffirme le rôle de coordination du secrétariat de l'ONUSIDA et des coparrainants dans le processus de soutien aux pays en vue de l'élargissement des programmes complets de prévention, du traitement, des soins et de soutien, comme il a été reconfirmé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Déclaration politique sur le VIH/sida;
- 7.5 Demande à l'ONUSIDA, en consultation avec les membres du Conseil de coordination du programme, d'élaborer des solutions possibles pour renforcer la coordination mondiale sur le sida, notamment par le biais des réunions thématiques du Conseil de coordination du programme, et d'en faire rapport à la réunion thématique du Conseil de coordination du programme en décembre 2006;
- 7.6 Demande à l'ONUSIDA de mettre à profit et de soutenir les efforts nationaux pour fixer en 2006, par le biais de processus inclusifs, transparents, des cibles nationales ambitieuses ayant trait à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH – notamment des cibles intermédiaires pour 2008 – conformément aux indicateurs de base recommandés par l'ONUSIDA qui reflètent l'engagement énoncé dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006 et la nécessité urgente d'accélérer de manière significative sur la voie de l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, au traitement, aux soins et à l'appui d'ici à 2010, en s'inspirant des recommandations figurant dans la note A/60/737 du Secrétaire général qui correspondent aux résultats des processus diligentés par les pays et facilités par l'ONUSIDA pour déterminer les obstacles communs à l'intensification des activités;
- 7.7 Demande en outre à l'ONUSIDA de contribuer aux efforts aux niveaux national et régional pour réaliser les objectifs nationaux, comme le préconise la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006;
- 7.8 Demande à l'ONUSIDA de renforcer davantage son engagement auprès de la société civile – notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH – afin de favoriser une participation forte, active et constructive de la société civile à la fixation d'objectifs, au suivi et à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis au cours des cinq années à venir, et d'intensifier la mobilisation sociale pour l'élargissement des ripostes nationales au sida pour faire en sorte qu'elles atteignent le niveau communautaire, et qu'elles protègent et appuient l'application des droits

humains et des libertés fondamentales des personnes vivant avec le VIH, des enfants et des membres des principaux groupes et populations affectés, notamment les femmes et les fillettes, les jeunes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et d'autres drogues, les professionnels du sexe, les personnes démunies, les prisonniers, les travailleurs migrants, les personnes vivant dans des situations de conflit ou d'après conflit, ainsi que les réfugiés et personnes déplacées;

- 7.9 Demande à l'ONUSIDA d'œuvrer avec les gouvernements nationaux, les donateurs internationaux, le Fonds mondial et autres parties prenantes pour faciliter l'élaboration de plans nationaux dont les coûts sont établis, d'améliorer sa méthodologie en matière d'estimation des besoins en ressources mondiales et de répondre aux besoins de ressources financières mondiales qui atteindraient, selon les estimations de l'ONUSIDA, 20 à 23 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2010 – par la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles en provenance des pays donateurs et des budgets nationaux et d'autres sources nationales, ainsi que par le renforcement des mécanismes financiers existants et la poursuite de la mise en place de sources novatrices de fonds supplémentaires;
- 7.10 Demande à l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements nationaux, d'effectuer un bilan hommes/femmes de trois à cinq plans nationaux de lutte contre le sida et, en outre, de soumettre en 2007 au CCP des directives techniques et des principes d'action permettant d'aborder de manière pratique les questions liées aux deux sexes, à l'intention des gouvernements, des programmes nationaux de lutte contre le sida, des donateurs, des institutions internationales, du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin de faire face à la féminisation accrue de l'épidémie;
- 7.11 Demande à l'ONUSIDA de coopérer selon les besoins avec les initiatives fondées sur des mécanismes de financement novateurs, y compris le International Drug Purchase Facility (la Facilité internationale d'achat de médicaments)/UNITAID, qui visent à contribuer à l'accès universel de manière durable et prévisible;
- 7.12 S'engage à promouvoir aux niveaux international, régional, national et local l'accès à l'éducation, l'information, les services de conseils et tests volontaires et les services connexes pour le VIH et le sida, notamment l'accès à des programmes complets de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien, avec la pleine protection de la confidentialité et du consentement éclairé, et à promouvoir un environnement social et juridique qui favorise et protège la divulgation volontaire de l'état sérologique vis-à-vis du VIH; prend acte de la notion d'une journée internationale de dépistage comme moyen de promouvoir un plus grand accès aux conseils et tests volontaires pour le VIH, organisé avec la participation de la société civile, et particulièrement avec les réseaux des personnes vivant avec le VIH, et demande à l'ONUSIDA d'analyser l'impact potentiel et les questions liées à la mise en œuvre d'une telle journée internationale, pas plus tard que décembre 2006;

- 7.13 Demande à l'ONUSIDA d'élaborer, pour examen par le Conseil de coordination du programme lors de sa réunion thématique de décembre 2006, un plan d'action 2007-2010 pour l'appui du Programme commun aux efforts déployés par les pays pour la mise en œuvre complète de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006, compte tenu des recommandations faites par l'ONUSIDA dans son évaluation de l'intensification de la prévention, du traitement, des soins et de soutien du VIH;
- 7.14 Demande au secrétariat de l'ONUSIDA, dans l'élaboration du plan d'action mentionné dans la décision 7.13, de recenser toutes les tâches qui nécessitent une action émanant du Conseil de coordination du programme et de présenter, s'il y a lieu, au Conseil à sa dix-neuvième réunion des recommandations relatives au retrait et/ou regroupement de certaines tâches;
- 7.15 Demande à l'ONUSIDA, dans le cadre de son mandat et en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce, d'inclure dans le plan de travail mentionné dans la décision 7.13 des propositions sur la manière d'aider les pays en développement à tirer parti des marges de manœuvre prévues dans les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'Organisation mondiale du commerce et de renforcer leurs compétences à cette fin;

Point 3 de l'ordre du jour : Efficacité de l'action multilatérale sur le sida

8. Prenant acte des progrès réalisés dans l'application des « trois principes » au niveau pays, des actions des partenaires multilatéraux dans la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, et réaffirmant le rôle du secrétariat de l'ONUSIDA dans la coordination du soutien international apporté à la riposte nationale au sida pour assurer des progrès efficaces et rapides vers l'accès universel, le Conseil de coordination du programme :
 - 8.1 Demande instamment à tous les partenaires de respecter pleinement les engagements liés aux « trois principes » et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
 - 8.2 Demande instamment à tous les partenaires de faire en sorte que la fourniture de soutien technique et financier aux ripostes nationales concernant le sida soit pleinement harmonisée et alignée conformément aux « trois principes » et aux Déclarations de Rome en 2003 et de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide;
 - 8.3 Demande instamment à l'ONUSIDA et à ses partenaires d'appuyer la finalisation et le pilotage de directives et de fournir des ressources pour soutenir la participation de la société civile à la mise en œuvre des « trois principes » et pour assurer des ripostes nationales au sida renforcées par le biais d'une action des parties prenantes plus inclusive et mieux coordonnée;
 - 8.4 Demande aux coparrainants et au secrétariat de l'ONUSIDA, et invite le Fonds mondial et d'autres partenaires du développement, d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

en tant que réponse concrète à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de plus de cohérence au sein du système des Nations Unies tout entier et d'accorder une attention spéciale au « deuxième principe » – l'autorité nationale de coordination. L'autorité nationale de coordination doit, avec l'assistance de l'ONUSIDA, prendre la tête des efforts visant à réduire le chevauchement des activités des Mécanismes de coordination dans les pays et des autorités nationales de coordination, afin de conserver les meilleurs éléments des deux (en particulier, la nature inclusive des Mécanismes de coordination dans les pays), et d'envisager éventuellement des fusions;

- 8.5 Demande aux membres du Conseil de coordination du programme et à l'ONUSIDA d'appuyer le débat dans les conseils d'administration concernés (Banque mondiale et Fonds mondial) sur les conclusions du rapport Shakow sur les programmes de lutte contre le VIH/sida du Fonds mondial et de la Banque mondiale;
- 8.6 Demande aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, conformément à la lettre du 12 décembre 2005 du Secrétaire général, d'établir rapidement dans leurs pays respectifs une Équipe commune des Nations Unies sur le sida avec un Programme d'appui commun des Nations Unies sur le VIH/sida et un budget consolidé pour le sida, conformément aux décisions prises par le Conseil de coordination du programme à sa dix-septième réunion, et de ce faire en harmonie avec les efforts plus vastes de cohérence du système de développement des Nations Unies au niveau des pays;
- 8.7 Approuve la répartition des tâches en matière d'appui technique de l'ONUSIDA, son adaptation aux réalités nationales et sa mise en œuvre par les équipes des Nations Unies dans les pays et les équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, comme base pour fournir un appui technique des Nations Unies à la riposte nationale au sida, exhorte les coparrainants de l'ONUSIDA à éliminer tout chevauchement rémanent à la lumière de l'expérience acquise au niveau des pays lors de la mise en œuvre de la répartition des tâches; et recommande en outre qu'il soit fait rapport d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Cellule mondiale de réflexion au niveau des pays au CCP en décembre 2006;
- 8.8 Entérine les approches complémentaires pour l'accroissement de l'appui technique de l'ONUSIDA aux programmes nationaux de lutte contre le sida – telles qu'elles figurent dans le document préparé pour le point 3 de l'ordre du jour – notamment par le biais de la mobilisation par l'ONUSIDA de 40 millions de dollars des États-Unis supplémentaires pour la période biennale 2006-2007 en tant que composante interinstitutions du budget-plan de travail intégré, et de l'utilisation accrue du mécanisme des Fonds d'accélération programmatique, et recommande que l'ONUSIDA rende compte de l'affectation de ces ressources aux niveaux mondial, régional et national, en indiquant la ventilation des allocations au prestataire de soutien technique et au bénéficiaire;
- 8.9 Recommande que les coparrainants de l'ONUSIDA, le secrétariat de l'ONUSIDA et le Fonds mondial collaborent étroitement pour renforcer

les liens entre les installations pour l'appui technique, les mécanismes d'appui technique des coparrainants, l'Équipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes – notamment les mécanismes qui y sont liés au niveau pays – et le système d'alerte et de réponse rapide du Fonds mondial pour assurer la fourniture rapide d'appui technique afin de débloquer les obstacles à la mise en œuvre;

- 8.10 Recommande que les partenaires participant à l'Équipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes soutiennent son président et le secrétariat de l'ONUSIDA dans leurs activités efficaces et efficientes;
- 8.11 Recommande en outre la participation d'autres partenaires du développement, à savoir les institutions bilatérales et les ONG, en tant que de besoin, à l'Équipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes;
- 8.12 Exhorte l'ONUSIDA à assurer la participation de la société civile au pilotage de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation au niveau pays, dans plusieurs pays, et demande à l'ONUSIDA de présenter les résultats de ces expériences pilotes pour examen lors de la réunion thématique du Conseil de coordination du programme en décembre 2006.

**Point 4 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré (BPTI) :
financement du rôle de l'ONUSIDA dans la riposte multilatérale**

9. Le Conseil de coordination du programme :
 - 9.1 Entérine le Cadre de suivi et d'évaluation des résultats du budget-plan de travail intégré 2006-2007 pour renforcer la gestion basée sur les résultats du programme commun – notamment son envergure, ses approches et ses mécanismes – et se réjouit de recevoir les rapports élaborés dans le contexte du Cadre;
 - 9.2 Approuve la révision des résultats clefs des coparrainants de l'ONUSIDA et du secrétariat contenus dans le budget-plan de travail intégré 2006-2007 ainsi que la reprogrammation prévue des ressources au sein du budget approuvé, afin de prendre en compte les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et d'autres initiatives récentes;
 - 9.3 Approuve l'amendement proposé au budget-plan de travail intégré 2006-2007 afin d'inclure une nouvelle ligne budgétaire supplémentaire dans la section « interinstitutions » d'un montant de 40 millions de dollars des États-Unis, spécifiquement consacrée à la fourniture d'appui technique aux pays;
 - 9.4 Entérine la proposition d'élaboration du budget-plan de travail intégré 2008-2009, et se félicite de l'examen du plan de transition pour le budget-plan de travail intégré lors de sa dix-neuvième réunion en décembre 2006, qui devrait prendre en compte les implications de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006.

**Point 5 de l'ordre du jour : Gouvernance de l'ONUSIDA :
examen du fonctionnement du Bureau du CCP**

10. Le Conseil de coordination du programme :
 - 10.1 Entérine le fonctionnement continu du Bureau du Conseil de coordination du programme, sans modifications de son rôle, de ses fonctions ou de la composition de ses membres;
 - 10.2 Demande au Bureau d'améliorer encore sa visibilité et sa transparence en préparant un plan de travail annuel et en le mettant à la disposition des membres du CCP et des États observateurs; et en mettant les résultats de ses réunions à la disposition des membres du CCP et des États observateurs.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapports financiers

11. Notant avec satisfaction le rapport financier et les états financiers contrôlés pour l'exercice 1^{er} janvier 2004-31 décembre 2005 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes indépendant, et prenant acte des informations intermédiaires en matière de gestion financière pour la période biennale 2006-2007 et la mise à jour financière au 30 avril 2006, le Conseil de coordination du programme :
 - 11.1 Note les opinions des commissaires aux comptes indépendants déclarant que les états financiers contenus dans le rapport financier pour la période biennale 2004-2005 présentent équitablement les comptes de l'ONUSIDA et les résultats de ses opérations et sont conformes aux règles comptables et à l'autorité législative;
 - 11.2 Approuve la proposition du Directeur exécutif d'utiliser 20 millions de dollars des États-Unis des fonds reportés de 2004-2005 pour couvrir les coûts des investissements supplémentaires dans les technologies de l'information et la collecte d'information, ainsi que pour des activités stratégiques prioritaires de l'Équipe mondiale mixte chargée de résoudre les problèmes, des installations pour l'appui technique de l'ONUSIDA et de l'appui du système des Nations Unies à l'élargissement vers l'accès universel; et
 - 11.3 Exhorte les gouvernements donateurs et autres à mettre à disposition leurs contributions au budget-plan de travail intégré pour 2006-2007 dès que possible, s'ils ne l'ont pas encore fait.

**Point 6.2 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'association
du personnel de l'ONUSIDA**

12. Le Conseil de coordination du programme :
 - 12.1 Prend acte de la déclaration du représentant de l'association du personnel de l'ONUSIDA;
 - 12.2 Demande au secrétariat de l'ONUSIDA de faire part au Conseil des résultats de l'enquête effectuée auprès du personnel de Genève et des pays par le secrétariat de l'ONUSIDA, de même qu'un rapport sur le suivi des préoccupations exprimées par le personnel.

Point 7 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP

13. Le Conseil de coordination du programme :

13.1 Décide que la dix-neuvième réunion du CCP aura lieu les 7 et 8 décembre 2006 en Zambie;

13.2 Décide en outre qu'en principe la vingtième réunion du CCP se tiendra les 26 et 27 juin 2007 à Genève, que la vingt et unième réunion se tiendra les 24 et 25 juin 2008 à Genève, que la vingt-deuxième réunion se tiendra les 9 et 10 décembre 2008 dans un lieu à confirmer, et que la vingt-troisième réunion se tiendra les 23 et 24 juin 2009 à Genève.

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

Aucune décision n'est prévue.

Point 9 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions

14. Le Conseil de coordination du programme adopte les décisions, recommandations et conclusions de la dix-huitième réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA.

Annexe 2

Exemples choisis d'actions menées par le FNUAP, le PAM, le PNUD, l'UNICEF pour la prévention de l'infection par le VIH

Établir les liens entre l'hygiène sexuelle et la santé procréative, d'une part, et le VIH/sida, de l'autre

1. Le FNUAD axe ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, sur l'intensification de la prévention et le renforcement des liens entre l'hygiène sexuelle et la santé procréative, d'une part, et le VIH/sida, de l'autre, y compris le travail continu sur la sûreté des produits de santé génésique et la distribution généralisée de préservatifs; en faveur de l'accès universel aux services de santé génésique; contre la violence sexiste; pour la prévention de la contamination des femmes et les jeunes; et pour répondre aux besoins d'hygiène sexuelle et de santé procréative des personnes vivant avec le VIH femmes, en particulier les femmes et les fillettes.

2. Soucieux de prévenir les ruptures de stocks de préservatifs, 85 pays utilisent désormais le logiciel de gestion des produits par pays du FNUAP, un outil conçu pour aider les pays à évaluer les besoins en produits de santé génésique, à suivre leurs stocks et à déterminer les risques de rupture de stock. Le FNUAP a contribué à hauteur de 40 millions de dollars en 2005 pour remédier d'urgence aux pénuries de préservatifs dans 51 pays. De vastes partenariats sont en gestation, le but étant d'intensifier la distribution généralisée de préservatifs pour les hommes et les femmes.

3. Se fondant sur les appels à l'action de New York et de Glion et reconnaissant le rôle de la santé génésique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le FNUAP, de concert avec l'ONUSIDA, l'OMS et la Fédération internationale pour la planification familiale, a déployé des activités conjointes de plaidoyer, d'élaboration de politiques et d'orientation des programmes afin d'établir le lien entre l'hygiène sexuelle et la santé procréative, d'une part, et le VIH/sida, de l'autre. Le Cadre de liens prioritaires qui en a résulté définit les mesures essentielles qui garantissent des avantages sanitaires importants en permettant à chacun d'être fixé sur son état par rapport au VIH/sida et d'accéder aux services, en encourageant des rapports sexuels plus sûrs et plus sains, en optimisant les passerelles entre les services pour le VIH/sida et les services pour les infections sexuellement transmissibles et en intégrant le VIH/sida dans les services de santé maternelle et infantile. Au Mozambique, Geração Biz (« génération occupée ») est un programme bénéficiant de l'assistance du FNUAP qui se développe avec succès dans huit des 11 provinces du pays. D'ici à la fin de 2009, le programme prévoit d'être présent dans toutes les provinces et de desservir au moins 60 % des jeunes Mozambicains (de 10 à 24 ans).

Les enfants

4. L'UNICEF, l'ONUSIDA et les partenaires ont lancé la campagne mondiale « Unis pour les enfants, unis contre le sida », qui offre une plate-forme pour mobiliser un engagement de la communauté mondiale pour les enfants et contre le sida dans les domaines de la prévention primaire, du traitement pédiatrique du sida,

de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, et de la protection des enfants touchés par le sida. Le Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida, accueilli par l'UNICEF et le Department for International Development du Royaume Uni, a attribué le rang de priorité à sept mesures clefs qui favoriseront l'élargissement des interventions. L'UNICEF et le PAM sont en train d'évaluer les faits observés en rapport avec l'alimentation scolaire, considérant cette pratique comme une riposte à la crise que représentent les enfants et le sida, et jugeant utiles les rations à emporter.

Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

5. En décembre 2005, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec d'autres membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, a organisé à Abuja un forum mondial de haut niveau des partenaires. Les partenaires ont évalué les progrès réalisés sur la base de la « PMTCT Report Card », document servant à « noter » les activités de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, et défini un cadre d'action pour hâter la réalisation des objectifs fixés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida en 2001. L'UNICEF et l'OMS, les centres des États-Unis pour le contrôle et la prévention des maladies, la Elisabeth Glaser Pediatric Aids Foundation et les partenaires nationaux organisent des missions conjointes dans 21 pays particulièrement éprouvés et, sur la base des nouveautés introduites dans l'orientation du programme, l'UNICEF et l'OMS ont produit un addendum aux actuelles directives concernant les indicateurs de « PMTCT » et pour le traitement du sida pédiatrique afin de faciliter le suivi au niveau des pays.

6. Le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF continuent d'œuvrer à l'élargissement du champ d'action dans les quatre éléments de l'approche globale de la « PMTCT », conformément à leur mandat et à leur domaine de compétence. Le FNUAP s'est employé activement à intégrer les services de conseils et de tests dans le domaine de la santé procréative et de la santé maternelle et infantile, et à orienter les documents d'information, d'éducation et de communication vers la prévention primaire pour les femmes et les fillettes. L'UNICEF a soutenu l'extension à 79 pays des programmes axés sur la fourniture de médicaments antirétroviraux (ARV), combinée avec des pratiques d'accouchement sans risques, des conseils sur la manière d'alimenter le nourrisson, le traitement ARV pour les femmes, le traitement des maladies opportunistes et des mesures pour apporter soins et soutien aux familles.

Les jeunes

7. Le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF et le secrétariat de l'ONUSIDA sont en train de finaliser une série de rapports techniques qui récapitulent les éléments attestant l'efficacité des interventions de prévention du VIH mais aussi de traitement et de prise en charge des jeunes. Le FNUAP et l'UNICEF, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions, élaborent actuellement, à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, des missions de programmation fondées sur des éléments de preuve, tandis que le secrétariat et l'OMS sont en train de commanditer une série de documents directifs s'appuyant sur des données d'observation probantes. L'OMS organise actuellement une séance par satellite avec des membres de l'Équipe spéciale interinstitutions et des spécialistes pour présenter ces preuves à la Conférence internationale sur le sida prévue à Toronto.

8. L'OMS, avec le soutien du FNUAP et de l'UNICEF, a convoqué un certain nombre de réunions régionales avec les équipes de pays des Nations Unies consacrées à l'intensification de la riposte du secteur de la santé en matière de prévention de l'infection des jeunes par le virus. L'UNICEF et l'OMS ont organisé une consultation mondiale avec les partenaires pour examiner le rôle que peuvent jouer les jeunes vivant avec le VIH dans la détermination de leurs besoins en matière de prévention, de prise en charge et de soutien. En collaboration avec le secrétariat de l'ONUSIDA et l'UNICEF, l'OMS supervise les efforts visant à élaborer des directives concernant l'accès des jeunes à des services de tests et de conseils garantissant toute confidentialité.

9. On observe dans chaque région des efforts pour promouvoir les partenariats jeunes-adultes et une participation réelle de la jeunesse. En Europe de l'Est et en Asie centrale, le réseau électronique d'information pour l'éducation des jeunes par leurs pairs (Y-PEER)³ a touché plus de 2 millions de jeunes et est devenu une pratique exemplaire en matière de communication intégrée pour susciter un changement de comportement, et un modèle de technologie de communication qui mobilise le dynamisme de la jeunesse comme moyen de prévention du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. Le réseau Y-PEER a été étendu à tous les pays de cette région et aux États arabes. La propriété de la coordination du réseau des jeunes a été transférée à un comité consultatif international de la jeunesse Y-PEER, composé de 12 membres.

10. Le FNUAP, par l'intermédiaire du Conseil de population et avec le soutien du secrétariat de l'ONUSIDA et de l'UNICEF, a élaboré des directives techniques concernant les politiques et programmes pour les très jeunes adolescents, et encadre les efforts interinstitutionnels visant à combler les lacunes d'information concernant la couverture des services de prévention pour les jeunes dans 50 pays. L'UNICEF, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions et avec le soutien du FNUAP, de l'OMS, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est en train de convoquer un groupe d'appui technique qui apportera son soutien à une action intégrée menée à une échelle plus importante par les équipes régionales et les équipes de pays des Nations Unies dans cinq régions et axée sur la prévention du VIH pour les adolescents les plus à risque. Ces équipes fourniront aux institutions de précieuses informations sur les efforts déployés conjointement par les institutions, dont la campagne dirigée par l'UNICEF sur le thème « Unis pour les enfants, unis contre le sida ».

Combattre la réprobation et la discrimination

11. Reconnaissant que la réprobation et la discrimination constituent de sérieux obstacles aux efforts de prévention du VIH, le PNUD a collaboré avec les principaux intervenants de toutes les régions – notamment ONG, chefs religieux, praticiens des médias et artistes – pour promouvoir les droits de l'homme et faire

³ Le réseau Y-PEER comprend 27 portails Internet dans des langues nationales de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Ce site Web est, à l'échelle mondiale, le fonds électronique le plus complet de documents touchant à l'éducation par des pairs, à la participation des jeunes, à la formation qualifiante et aux services sensibles aux besoins des jeunes. L'année 2004 a vu le nombre de visiteurs du site augmenter de 670 %. Les réseaux régionaux et nationaux ont étendu leur couverture à 191 ONG et institutions. Quarante-six manifestations diverses ont été organisées dans 22 pays par l'intermédiaire des réseaux nationaux Y-PEER.

évoluer la perception sociale des personnes vivant avec le VIH et des femmes. Dans les États arabes, d'éminents chefs religieux ont signé la Déclaration du Caire des leaders religieux de la région arabe en réponse à l'épidémie du VIH/sida et abordé la question des droits des personnes touchées par le VIH et des groupes vulnérables. Dans 17 pays d'Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans les Caraïbes, l'Initiative de renforcement des capacités des collectivités du PNUD a créé des espaces ouverts aux hommes et aux femmes où ils puissent aborder les causes sous-jacentes qui influent sur la propagation du virus, notamment la réprobation, la discrimination et les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Mis en œuvre en partenariat avec des ONG et des organisations communautaires, ces programmes ont aidé les collectivités à contester des pratiques néfastes telles que la mutilation génitale/excision des femmes, le partage des épouses et la violence sexiste.

Groupes de population clefs et vulnérables

12. En avril 2006, le Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA a accepté que la famille de l'ONUSIDA oriente ses travaux concernant le VIH et le sexe vers l'élaboration d'une riposte intégrée et d'une approche holistique de manière à inclure la prévention, le respect des droits de l'homme, la prise en compte des sexospécificités et tout un ensemble de services. Le FNUAP et le secrétariat de l'ONUSIDA a convoqué une consultation du système des Nations Unies pour engager des discussions sur une approche globale fondée sur les droits. Une consultation mondiale avec la participation des principaux intervenants est prévue en juillet 2006.

13. L'UNICEF, par l'intermédiaire du groupe de travail interinstitutions sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida parmi les usagers de la drogue par injection (dirigé par l'ONU DC), a aidé à faciliter la constitution du Réseau international pour la réduction des risques pour les jeunes à la dix-septième Conférence sur la réduction des risques liés à l'usage des drogues.

14. Le FNUAP, l'OMS, le PAM, le PNUD, l'UNICEF, le Haut Commissariat aux réfugiés et le secrétariat de l'ONUSIDA, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les réseaux régionaux intégrés d'information, entreprennent collectivement un programme commun d'intensification de l'action contre le VIH dans les situations d'urgence. Comme exemple au niveau des pays, on peut citer le Swaziland, où le FNUAP et le PAM, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, mettent conjointement en œuvre un projet visant à amener les collectivités à prendre davantage conscience du VIH, à en faire une appréciation plus exacte et à prendre en compte les sexospécificités et les questions connexes par l'intermédiaire du Comité de secours du Gouvernement.